AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 -
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes,
Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 24 - JEUDI 5 AOUT 1982

VITICULTURE

MILDIOU - OIDIUM

Se référer au précédent bulletin.

BLACK-ROT

Dans les vignes atteintes, les conditions climatiques sont favorables aux contaminations secondaires. Dans ces vignobles, il est nécessaire de maintenir une protection serrée, en ayant soin de bien toucher les grappes. Parmi les matières actives homologuées, préférer les dithiocarbamates (mancozèbe...) ou les spécialités à base de dithiocarbamates.

POURRITURE GRISE

Ce champignon rencontre actuellement des conditions météorologiques favorables à son développement. En conséquence, le troisième traitement recommandé par la "méthode standard" à placer au début de la véraison, devra être effectué avec une spécialité à base d'imides cycliques (Ronilan, Sumisclex, Rovral).

EUDEMIS

Le troisième vol d'Eudémis vient juste de commencer et il est beaucoup trop tôt pour intervenir. Attendre un prochain bulletin.

CICADELLES

(Empoasca flavescens)

Les traitements "Tordeuses de la grappe" ont permis de limiter les populations de cicadelles à un faible niveau. Dans les vignobles où ces traitements ne sont pas effectués, il est nécessaire de maintenir une surveillance toute particulière pour intervenir si l'on décèle une moyenne d'une forme mobile par feuille sur 100 feuilles agées observées.

.../...

ARBORICULTURE

TRAITEMENT DES FRUITS APRES RECOLTE

En ce qui concerne l'exportation des fruits à pépins, nous rappelons que la seule matière active autorisée en France est l'éthoxyquine contre l'échaudure des fruits à pépins en cours de conservation. Nous apprenons que ce produit va être interdit d'emploi par les Pays-Bas le 1er septembre prochain. La situation est identique pour l'Allemagne et le Danemark. Seul le traitement au diphénylamine est autorisé par ces pays.

Cette dernière matière active (en voie d'homologation en France) a fait l'objet d'une autorisation d'importation limitée en tonnage, permettant le traitement exclusif des pommes à l'exportation. Pour ce faire les deux conditions suivantes doivent être rigoureusement respectées :

a) Seuls pourront être traités les lots de fruits destinés à l'exportation et aucun lot traité ne sera livré à la consommation intérieure.

b) Par mesure de sécurité, les fruits traités ne devront par comporter plus de 3 ppm de résidus de diphénylamine. Cette quantité maximale de résidus étant d'ailleurs celle admise par les pays importateurs qui ont autorisé l'emploi de ce produit.

Des discussions sont en cours pour aboutir rapidement à une harmonisation des règlementations des Etats membres et obtenir si possible l'autorisation d'emploi des deux produits dans les pays de la C.E.E.

GRANDES CULTURES

MAIS

Rectificatif : AU bas de la page 3 de notre buletin n° 23 du 28 juillet à la suite du paragraphe concernant les chenilles vertes, vives et arpenteuses d'Autographa gamma, il faut lire :

Les chenilles de Cirphis sont en revanche nettement moins vives et se déplacent en rampant.

COLZA

PREPARATION DES SOLS - FAUX SEMIS

A la faveur des pluies orageuses, on peut commencer à faire les déchaumages et même les labours pour favoriser les levées de crucifères et graminées.

Ces adventices pourront être détruites au début septembre en préparant le lit de semence ; cette opération peut être réalisée tôt en sols non battants, et permet ensuite un semis précoce même avec de très faibles précipitations.

En cas de traitement herbicide contre les chiendents, respecter les conditions suivantes :

- traiter sur des chiendents très poussants
- laisser agir le produit avant de retravailler le sol.

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : M. LARGE

Bulletin n° 24 du 4 Août 1982

* *

FEU BACTERIEN - DANGER EN FORTE PROGRESSION

* *

Si le Service de la Protection des Végétaux a pu contrôler efficacement le développement de cette maladie au cours des 4 dernières années, en 1982 par contre l'extension brutale des surfaces atteintes ne permet plus une rotation assez rapide des équipes de prospection dans l'ensemble des vergers de fruits à pépins.

De plus pour la première fois, dans le Sud-Ouest, le Feu bactérien affecte les plantes ornementales.

L'avenir régional de la culture des fruits à pépins et de la pépinière va se décider au cours des prochaines semaines ; la participation de tous est indispensable pour nous renseigner sur la progression du fléau et nous aider à le contenir.

VOICI CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

Toutes les variétés de pommier, poirier et cognassier sont contaminables.

Les contaminations s'observent :

- sur pousses en cours de croissance
- sur fleurs

Parmi les plantes ornementales, les cotoneaster, pyracantha et aubépines sont les plus sensibles.

Toute partie de plante atteinte présente un noircissement ou un brunissement caractéristique.

.../...

P484

Tout ce qui favorise l'apparition de jeunes pousses turgescentes ou de fleurs (arrosages, fumure azotée...) augmente la sensibilité des plantes.

Les caisses de récolte (palox) peuvent transmettre la maladie d'un verger à un autre.

VOICI CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Contrôler fréquemment l'état sanitaire de vos vergers de fruits à pépins (surtout les poiriers) et signaler tout noircissement de pousses ou de fleur (sans toucher aux parties suspectes) à :

Service de la Protection
des Végétaux

Tél. (53) 47.20.50 à AGEN

Tél. (53) 57.12.73 à BERGERAC

Tél. (56) 86.22.75 à CENON

Tél. (58) 74.11.93 à DAX

Tél. (59) 02.79.33 à PAU

Enlever les fleurs secondaires à mesure de leur apparition (méthode longue et coûteuse mais seule façon efficace de limiter l'apparition de nouveaux foyers).

Ne pas trop arroser, mais éviter également les à-coups de végétation.

Réduire fortement ou supprimer la fumure azotée.

Désinfecter les caisses de récolte par trempage ou pulvérisation avec une solution d'eau de javel (2 litres d'eau de javel à 48° dans 100 litres d'eau).